



Province de Namur  
Arrondissement de  
Namur

**EXPOSE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE POLICE  
SEANCE DU 24 JANVIER 2019 A ROCHEFORT  
(art. 85 LPI)**

**Présents :**

*Monsieur Pierre-Yves DERMAGNE, Député-Bourgmestre de Rochefort, Président du Conseil de Police de la Zone 5313 Lesse et Lhomme ;  
Madame Hélène LEBRUN, Bourgmestre de Houyet, membre du Collège de police ;  
Mesdames et Messieurs ALEXANDRE Christian, ANTOINE Jean-Yves, BECHET Carine, BILLIET-Léonard, DE BARQUIN-DEGEIMBRE Françoise, de BRABANT Martin, HYAT Quentin, LAVIS Thierry, LEBEAU Françoise, LIBOTTE Laurent, LUPCIN Gérard, MATAGNE Christian, MERTZ Louise, MOMMAERTS-HERMAN Julie et ROUARD Nicolas, Conseillers.  
Monsieur Pierre JACOBS, Chef de Corps;  
Monsieur Didier FRIPIAT, Secrétaire de Zone.*

**EN SEANCE PUBLIQUE**

**001/2019 : Prestation de serment des conseillers de police ;**

Conformément à l'article 20bis de la Loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux (LPI), Mesdames et Messieurs les Conseillers ont prêté serment entre les mains de Monsieur le Président du Conseil de police.

**002/2019 : Adoption du règlement d'ordre intérieur du Conseil de police ;**

Le Conseil de police a adopté à l'unanimité son règlement d'ordre d'intérieur.

**003/2019 : Détermination du nombre de voix dont dispose en son sein chaque groupe de représentants d'une même commune ;**

Le Conseil de police a pris acte du nombre de voix dont disposera en son sein chaque groupe de représentants d'une même commune lors du vote sur l'établissement du budget, les modifications budgétaires et les comptes annuels à savoir : 74 voix pour la ville de Rochefort et 26 voix pour la commune de Houyet.

**004/2019 : Fixation des jetons de présence des conseillers ;**

Le Conseil de police décide de fixer le montant des jetons de présence à percevoir par les Conseillers de police pour la présente législature à 50 EUR, à indexer en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Il sera fait appel au secrétariat social de la police fédérale pour le calcul de ces jetons de présence.

**005/2019 : Délégation de compétence au Collège de police pour les marchés relatifs à la gestion journalière ;**

Conformément à l'article 33 de la LPI et de l'article 234 de la NLC, Le Conseil décide à l'unanimité de déléguer au Collège le pouvoir de choisir le mode de passation et de d'en fixer les conditions pour les marchés publics relatifs à la gestion journalière de la zone, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget ordinaire.

**006/2019 : Recrutement de personnel – Délégation au Collège de police ;**

Le Conseil de police décide à l'unanimité de déléguer au Collège de police sa compétence de nommer ou recruter les membres de la zone de police, à l'exception des officiers.

Rochefort, le 24 janvier 2019  
Pour le Collège de police,

Le Secrétaire de Zone,

Le Président du Conseil de police,

Didier FRIPIAT

Pierre-Yves DERMAGNE

